



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 19 mars 2020, à 17 h, par voie de conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 278-1-2020 amendant le règlement 278-2019 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 afin de modifier les dates de versement des taxes
- Modification du taux d'intérêt et de la pénalité applicables aux taxes et créances impayées

CONSIDÉRANT l'arrêté Ministériel numéro 2020-004 en date du 15 mars 2020, le conseil municipal est autorisé à siéger à huis clos et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communications. À cet effet, les membres du conseil sont tous présents par voie de conférence téléphonique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 17h05.

RÉSOLUTION 10525-03-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour après en avoir retiré l'item 5. Période de questions.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 278-1-2020 amendant le règlement 278-2019 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 afin de modifier les dates de versement des taxes
4. Modification du taux d'intérêt et de la pénalité applicables aux taxes et créances impayées
5. RETIRÉ
6. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION 10526-03-2020
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-1-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT
278-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2020 AFIN DE
MODIFIER LES DATES DE VERSEMENT DES TAXES

Madame la conseillère Carol Oster donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 278-1-2020 amendant le règlement 278-2019 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2020 afin de modifier les dates de versement des taxes et procède au dépôt du projet de règlement 278-1-2020.

RÉSOLUTION 10527-03-2020
MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE LA PÉNALITÉ APPLICABLES AUX TAXES
ET CRÉANCES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient de la situation économique actuelle due à la pandémie de la Covid-19 et souhaite mettre en place des mesures d'assouplissement relativement au taux d'intérêt et à la pénalité applicables aux taxes et créances impayées ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 278-1-2020 modifiant les dates de versements de taxes pour l'année 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

DE FIXER le taux d'intérêt ainsi que le taux de pénalité à 0% sur toutes les taxes et créances impayées à compter du 20 mars 2020 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement.

DE FIXER les dates de versements pour le paiement des taxes 2020 aux dates suivantes :

Premier versement :	1 ^{er} juin
Deuxième versement :	3 août
Troisième versement :	1 ^{er} octobre
Quatrième versement :	1 ^{er} décembre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10528-03-2020
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 17h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe